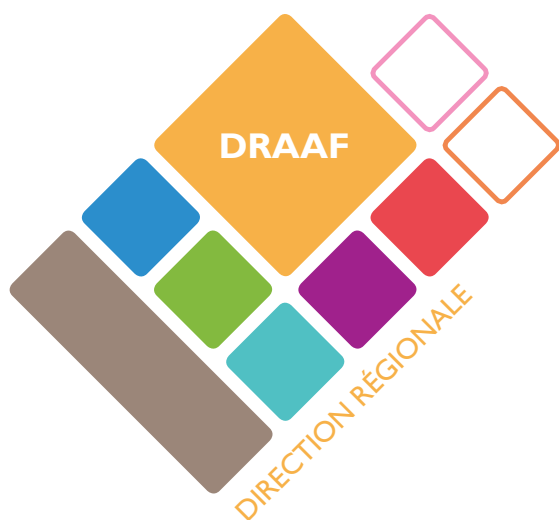


DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT



LA DRAAF RHÔNE-ALPES REGROUPE 180 AGENTS ISSUS

- de la direction régionale de l'agriculture et de la forêt,
- du service des affaires régionales vétérinaires
- et des délégations régionales des offices par produit.

La direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt intervient dans une approche intersectorielle des sujets, en agissant sur les différentes composantes qui vont de l'activité agricole et forestière jusqu'au développement rural.

Auprès du préfet de région, la DRAAF est l'interprète des orientations de l'agriculture européenne durable et comme partenaire des collectivités et des autres services de l'Etat pour relever :

- le défi alimentaire, quantitatif et qualitatif ;
- le défi environnemental ;
- le défi énergétique ;
- le défi d'une croissance territorialisée.

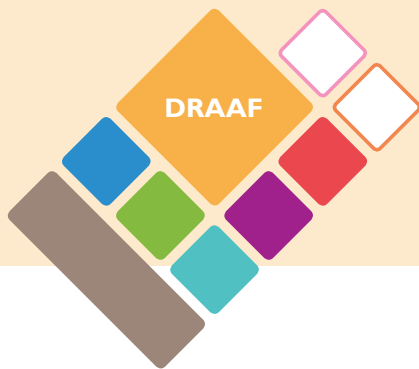
La création des nouvelles DRAAF correspond également à une nouvelle gouvernance des filières agroalimentaires en faveur de :

- la politique alimentaire d'intérêt stratégique, base des politiques de santé ;
- la mobilisation de l'innovation pour assurer et soutenir la création de valeur ajoutée ;
- l'installation et la pérennité des entreprises agricoles et agro-alimentaires, pour l'emploi ;
- la préservation des équilibres écologiques et économiques des territoires.

LES MISSIONS DE LA DRAAF

Ainsi, avec des missions élargies, renforcées ou recentrées, la nouvelle DRAAF :

- coordonne la mise en œuvre de l'ensemble des politiques du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche par les services déconcentrés et établissements publics du ministère sur le territoire régional ;
- assure une cohésion plus forte des actions en faveur des filières de production, avec l'intégration de la délégation régionale de l'office FranceAgriMer ;
- coordonne et met en œuvre le plan d'action ministériel pour l'accès à une offre alimentaire sûre, diversifiée et durable ;
- anime le réseau «métier» des services déconcentrés (directions départementales interministérielles) de la région et assure la répartition des moyens d'intervention et de fonctionnement nécessaires ;
- renforce la coordination des services chargés de l'alimentation et de la sécurité sanitaire par le rapprochement des missions relatives au secteur végétal et au secteur animal ;
- assure des fonctions d'évaluation de l'action publique ainsi que d'analyse économique et de prospective, en complément des enquêtes statistiques ;
- collabore avec les acteurs régionaux, pour préparer et mettre en œuvre le Contrat de projet Etat-Région, les schémas territoriaux, le programme de développement rural (crédits européens) et anime la concertation avec les organisations professionnelles du secteur ;
- recentre son action en faveur de l'emploi en agriculture, agro-alimentaire et services en milieu rural ;
- conserve sa responsabilité académique pour l'enseignement technique agricole, tout en renforçant ses liens avec les établissements de recherche et d'enseignement supérieur ;
- regroupe au niveau régional certaines fonctions administratives internes, telles que la formation continue des agents, ou certaines actions de gestion financière et comptable.



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

Schéma simplifié d'organisation de la DRAAF Rhône-Alpes

